

**CALENDRIER INTERNATIONAL UCI
2027 / 2027-2028
PROCEDURE D'INSCRIPTION**



CALENDRIER INTERNATIONAL UCI
PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Chères Confédérations Continentales,
chères Fédérations Nationales,
chers Organisateur,

En vue de la saison 2027, nous souhaitons d'ores et déjà vous adresser nos remerciements les plus sincères pour votre précieuse contribution au rayonnement du cyclisme international. Votre engagement constant dans l'organisation d'événements constitue un pilier essentiel au développement de notre sport.

*Cette saison marque une étape importante dans la manière dont sont traitées les demandes d'enregistrement au Calendrier International UCI : l'ensemble du processus s'effectue désormais via **UCI DataRide v2**, notre nouvelle plateforme officielle. Pensée pour simplifier vos démarches et fluidifier les échanges entre toutes les parties prenantes, elle remplace les anciens processus basés sur des courriels ou des PDF et offre à chaque acteur (organisateur, Fédérations Nationales et Confédérations Continentales) une vue d'ensemble en temps réel du calendrier, adaptée à son niveau d'intervention.*

Le présent guide vous accompagnera dans cette transition. Il rassemble les informations communes à toutes les disciplines ainsi que les éléments spécifiques à chacune d'entre elles, afin que vous puissiez aborder le processus d'enregistrement de manière claire et structurée.

Nous vous encourageons à veiller au respect des échéances fixées, indispensables à l'élaboration des calendriers internationaux UCI dans les temps.

Notre équipe reste bien entendu à votre disposition pour toute question ou besoin d'assistance complémentaire.

Nous vous remercions vivement pour votre précieuse collaboration et votre engagement à nos côtés dans cette évolution.

Avec nos meilleures salutations,

Avec nos meilleures salutations,



Peter Van den Abeele OLY
Directeur des Sports UCI

SOMMAIRE

INTRODUCTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS POUR TOUTES LES DISCIPLINES 6

SPÉCIFICITÉS DISCIPLINE PAR DISCIPLINE

ROUTE

**INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIERS
INTERNATIONAUX ROUTE UCI** 19

PISTE

**INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIER
INTERNATIONAUX PISTE** 27

MOUNTAIN BIKE

**INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER
INTERNATIONAL MOUNTAIN BIKE UCI** 32

CYCLO-CROSS

**INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIERS
INTERNATIONAUX CYCLO-CROSS** 40

BMX RACING

**INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER
INTERNATIONAL BMX RACING UCI** 44

BMX FREESTYLE

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL BMX FREESTYLE UCI	48
--	----

TRIAL

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL TRIAL UCI	52
--	----

CYCLISME EN SALLE

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLE-BALL UCI ET CYCLISME ARTISTIQUE UCI	56
--	----

PARA CYCLISME

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL PARA CYCLISME UCI	58
--	----

CYCLISME POUR TOUS

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLISME POUR TOUS UCI	62
---	----

GRAVEL

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL GRAVEL UCI	64
---	----

CONTACTS UCI

N.B. : ce document a pour but de faciliter la procédure d'inscription des épreuves aux calendriers internationaux UCI de manière uniforme d'une discipline à l'autre. La réglementation y est expliquée mais ne peut y être traitée de manière détaillée et exhaustive. Il faut toujours se référer au [règlement de l'UCI](#) qui seul fait foi.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES



GÉNÉRALITÉS POUR TOUTES LES DISCIPLINES

QUI EST-CE QUE ÇA CONCERNE ?

Ce document est destiné aux Confédérations Continentales, Fédérations Nationales et organisateurs des différents calendriers internationaux pour les inscriptions des compétitions de la saison prochaine, toutes disciplines confondues :

Calendrier 2027

- | | |
|-----------------|-----------------------|
| ■ ROUTE | ■ TRIAL |
| ■ PISTE | ■ CYCLISME EN SALLE |
| ■ MOUNTAIN BIKE | ■ PARA CYCLISME ROUTE |
| ■ BMX RACING | ■ PARA CYCLISME PISTE |
| ■ BMX FREESTYLE | ■ CYCLISME POUR TOUS |
| ■ GRAVEL | |

Calendrier 2027-2028

- CYCLO-CROSS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour tout organisateur prévoyant d'organiser une compétition cycliste, l'une des obligations essentielles est de faire inscrire officiellement cette compétition au **Calendrier International UCI**. Il ne s'agit pas d'une simple formalité administrative : sans enregistrement, une compétition ne sera pas reconnue comme événement officiel UCI.

En vertu du Règlement UCI (articles 1.2.001 et suivants), les organisateurs sont tenus d'adresser chaque année une demande d'enregistrement à leur Fédération Nationale, qui la transmettra à son tour à l'UCI pour approbation. Le Comité Directeur de l'UCI a autorité finale sur la composition du Calendrier International UCI, sur avis des Confédérations Continentales pour les compétitions relevant de leur compétence (articles 1.2.005–1.2.006).

COMMENT SE FAIT L'ENREGISTREMENT ?

L'UCI a mis en place **UCI DataRide v2** comme plateforme en ligne officielle pour toutes les demandes d'enregistrement au calendrier. Il s'agit désormais de l'espace de travail central pour soumettre, suivre et mettre à jour l'enregistrement de votre compétition, en remplacement de tout processus antérieur basé sur des PDF ou des courriels.

Toutes les parties impliquées dans le processus (Organisateurs, Fédérations Nationales et Confédérations Continentales) doivent disposer d'un compte UCI DataRide v2 actif pour enregistrer une compétition.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Selon les cas, deux options s'offriront à l'organisateur :

- **Compétition organisée lors de la saison précédente** : un formulaire d'enregistrement pré-rempli est déjà disponible, basé sur les informations existantes de la compétition. L'organisateur vérifie et met à jour les informations le cas échéant.

- **Nouvelle compétition** : une nouvelle demande d'inscription peut être soumise directement via la plateforme.

VALIDATION PAR VOTRE FÉDÉRATION NATIONALE

Une fois soumise, la demande d'enregistrement est transmise à la **Fédération Nationale** concernée pour examen et validation. La Fédération Nationale s'assure que tout est en ordre avant de transmettre la demande à l'UCI.

Lorsqu'une compétition relève de la compétence d'une **Confédération Continentale**, celle-ci constitue une étape de validation supplémentaire entre la Fédération Nationale et l'UCI.

Le statut d'une demande d'enregistrement peut être suivi à tout moment directement dans UCI DataRide v2.

UCI DataRide v2 offre à toutes les parties prenantes une vue d'ensemble en temps réel du calendrier correspondant à leur niveau : les organisateurs peuvent consulter leurs propres compétitions, les Fédérations Nationales ont une visibilité sur l'ensemble des compétitions enregistrées dans leur pays, et les Confédérations Continentales peuvent suivre toutes les compétitions se déroulant au sein de leur confédération.

UCI DataRide v2 offre à toutes les parties prenantes une vue d'ensemble en temps réel du calendrier correspondant à leur niveau : les organisateurs peuvent consulter leurs propres compétitions, les Fédérations Nationales ont une visibilité sur l'ensemble des compétitions enregistrées dans leur pays, et les Confédérations Continentales peuvent suivre toutes les compétitions se déroulant au sein de leur confédération.

En complément de cette visibilité par niveau, UCI DataRide v2 donne également à toutes les parties prenantes accès au **Pré-Calendarier International UCI — Vue Globale**.

Cette vue en lecture seule affiche l'ensemble des compétitions à l'échelle mondiale pour la saison à venir. Elle vise à aider chaque partie à choisir les dates de ses compétitions dans les meilleures conditions, à éviter les conflits avec d'autres compétitions et à garantir le respect du Règlement UCI.

Cette nouvelle fonctionnalité constitue une avancée importante vers davantage de transparence au sein de la communauté cycliste.

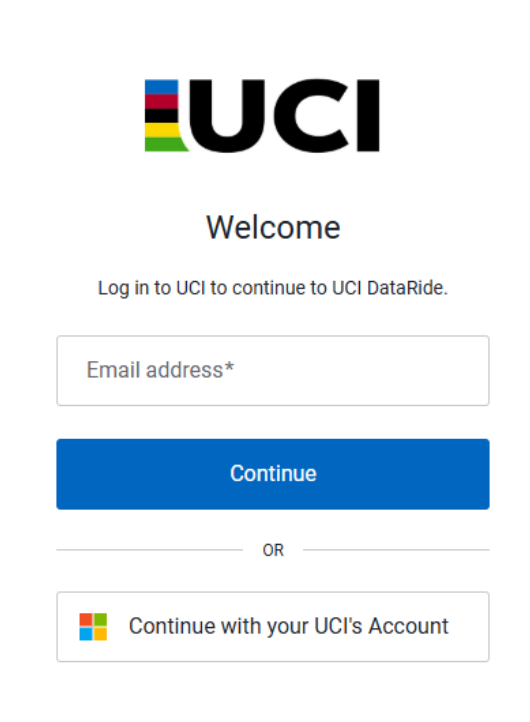
Veillez noter que les dates affichées dans la Vue Globale ne sont pas encore confirmées. Il s'agit de dates proposées qui seront soumises au Comité Directeur de l'UCI pour approbation finale.

Le calendrier reste donc susceptible d'évoluer jusqu'à confirmation officielle.

COMMENT OBTENIR UN ACCÈS À UCI DATARIDE V2 ?

L'accès à la plateforme est requis pour l'ensemble des organisateurs, Fédérations Nationales et Confédérations Continentales impliqués dans le processus d'enregistrement.

LIEN → <https://dataride.tech.uci.ch/>



UCI


Welcome

Log in to UCI to continue to UCI DataRide.

Email address*

Continue

OR

 Continue with your UCI's Account

ORGANISATEURS EXISTANTS

Les organisateurs ayant tenu une compétition enregistrée au Calendrier International UCI lors de la saison précédente recevront une invitation d'accès directement du Département Sport de l'UCI au début de la période d'enregistrement.

Cette invitation sera envoyée à l'adresse de courriel de contact figurant au dossier. Il suffit de suivre les instructions contenues dans le courriel pour activer votre compte et vous connecter à la plateforme.

NOUVEAUX ORGANISATEURS

Les organisateurs souhaitant enregistrer une nouvelle compétition pour la première fois doivent contacter leur Fédération Nationale afin de demander un accès à UCI DataRide v2.

La Fédération Nationale examinera la demande en dehors du processus de la plateforme UCI.

En cas d'approbation, la Fédération Nationale — seule habilitée à accorder un accès à un nouvel organisateur — enverra à l'organisateur un lien permettant de remplir un formulaire de création d'une nouvelle organisation dans la base de données UCI.

Cette étape d'approbation est essentielle pour éviter les doublons et garantit une vérification de premier niveau de toute nouvelle organisation dans la base de données UCI.

Une fois l'organisation créée et validée, les identifiants d'accès à UCI DataRide v2 seront communiqués aux contacts désignés de cette organisation.

FÉDÉRATIONS NATIONALES ET CONFÉDÉRATIONS CONTINENTALES

Les Fédérations Nationales et les Confédérations Continentales disposent déjà d'un accès à UCI DataRide v2 en leur qualité de validateurs du processus d'enregistrement.

Par ailleurs, les Fédérations Nationales agissent en tant qu'organisateur de leurs Championnats Nationaux respectifs et les Confédérations Continentales en tant qu'organisateur de leurs Championnats Continentaux respectifs. Dans les deux cas, elles accèdent à la plateforme en leur qualité d'organisateur pour soumettre et gérer l'enregistrement de ces compétitions, en suivant le même processus que tout autre organisateur.

En cas de problème lié à votre compte ou à vos identifiants, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : ucidataridehelp@uci.ch

UNE FOIS CONNECTÉ

Une fois connectée, chaque partie prenante a accès à un aperçu personnalisé du Calendrier correspondant à son niveau :

- Les **organisateur**s peuvent consulter et gérer leurs propres formulaires d'enregistrement de compétitions.
- Les **Fédérations Nationales** ont une visibilité sur l'ensemble des compétitions enregistrées dans leur pays et sont chargées de valider les soumissions avant leur transmission à l'UCI. Elles gèrent également directement, en tant qu'organisateur, l'enregistrement de leurs Championnats Nationaux.
- Les **Confédérations Continentales** peuvent suivre l'ensemble des compétitions se déroulant au sein de leur confédération et interviennent comme validateur supplémentaire lorsque cela est requis. Elles gèrent également directement, en tant qu'organisateur, l'enregistrement de leurs Championnats Continentaux.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT DE COMPLÉTER VOTRE FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Le formulaire d'enregistrement est complété directement dans UCI DataRide v2. Tous les champs doivent être complétés avec exactitude et de manière exhaustive, les soumissions incomplètes étant susceptibles d'être renvoyées à l'organisateur pour correction.

NOM DE LA COMPÉTITION

La compétition doit être enregistrée sous son nom officiel. Toute demande de changement de nom doit être effectuée directement dans UCI DataRide v2, dans le champ prévu à cet effet. Conformément à l'article 1.2.015, un organisateur ne peut désigner une compétition sous un autre nom que celui sous lequel elle a été enregistrée au calendrier.

La Fédération Nationale est chargée de vérifier que le nom demandé n'appartient pas à un tiers (article 1.2.016).

DATES

Les pré-calendriers disponibles dans UCI DataRide v2 sont fournis à titre indicatif.

CALENDRIER INTERNATIONAL UCI PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les dates proposées sont établies en fonction de l'ensemble du calendrier et visent à suggérer le positionnement le plus approprié pour votre compétition au sein de la saison. L'organisateur doit confirmer les dates de sa compétition en soumettant le formulaire d'enregistrement complété via la plateforme.

DEMANDE DE MODIFICATION

Toute demande de changement de date doit au préalable recevoir l'approbation de la Fédération Nationale avant de pouvoir être traitée par l'UCI. Pour soumettre une demande de modification, l'organisateur doit se connecter à UCI DataRide v2 et initier la demande directement via la plateforme. Une justification écrite est obligatoire et doit être téléversée dans la section « Documents justificatifs » du formulaire au moment de la soumission.

Une fois la demande de modification soumise, le processus de validation reprend depuis le début pour la section concernée. La Fédération Nationale examinera et validera d'abord la demande, suivie de la Confédération Continentale le cas échéant, avant transmission à l'UCI pour autorisation finale. Conformément à l'article 1.2.014, tout changement de date requiert l'autorisation préalable de l'UCI.

L'UCI se réserve le droit de modifier les dates afin d'éviter des conflits entre compétitions susceptibles de porter préjudice au cyclisme.

Pour les compétitions UCI WorldTour, l'autorisation de tout changement de date est accordée par le Conseil du Cyclisme Professionnel. Pour toutes les autres compétitions, la Fédération Nationale intervient en tant que validateur dans le processus. Les organisateurs sont invités à se concerter avec leur Fédération Nationale en amont de la soumission de toute demande de modification afin d'accélérer le processus de validation.

Veuillez noter qu'en cas de changement de date non autorisé ou d'annulation, l'organisateur sera passible d'une amende ou d'une taxe additionnelle, dont le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur de l'UCI (article 1.2.014).

NOUVELLES COMPÉTITIONS

Les organisateurs souhaitant enregistrer une nouvelle compétition doivent se connecter à UCI DataRide v2 et accéder au module Calendrier. Depuis ce module, cliquez sur « Créer une nouvelle demande » et sélectionnez l'année de la saison, la discipline et la classe pour lesquelles vous souhaitez postuler.

Le formulaire complété sera soumis à la Fédération Nationale pour validation conformément à l'article 1.2.009. Le formulaire doit comporter les informations suivantes :

- Nom de la compétition
- Dates proposées de la compétition
- Coordonnées de l'organisateur et de la personne de contact principale
- Type de compétition (discipline, classe, catégorie de coureurs, type d'épreuve)
- Site, ville et pays
- Guide technique comprenant les informations suivantes :
 - description du parcours, y compris la longueur totale (en km) et, le cas échéant, celle des étapes et des circuits
 - nombre et catégories envisagés des équipes et/ou coureurs participants
 - aspects financiers (prix, frais de voyage et de séjour)

CALENDRIER INTERNATIONAL UCI PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- Documents justificatifs
- Références concernant l'organisation
- Confirmation que la compétition se déroulera conformément au Règlement UCI applicable à la discipline concernée

Veillez noter que les nouvelles compétitions ne peuvent se voir attribuer, lors de leur première année, que la classe la plus basse, sous réserve de l'examen par l'UCI et de l'approbation par le Comité Directeur de l'UCI.

LICENCE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à l'article 1.2.031, l'organisateur d'une compétition doit être titulaire d'une licence UCI valide délivrée par la Fédération Nationale du pays dans lequel la compétition se déroule.

Il est donc essentiel que la personne en charge de l'organisation soit titulaire d'un UCI ID et enregistrée via le module Licence dans [UCI DataRide v1](#) avant de soumettre toute demande d'enregistrement.

Note : le module licence n'ayant pas encore été développé sur UCI DataRide v2, la demande de licence s'effectue pour l'instant sur UCI DataRide v1.

VALIDATION ET ENGAGEMENT

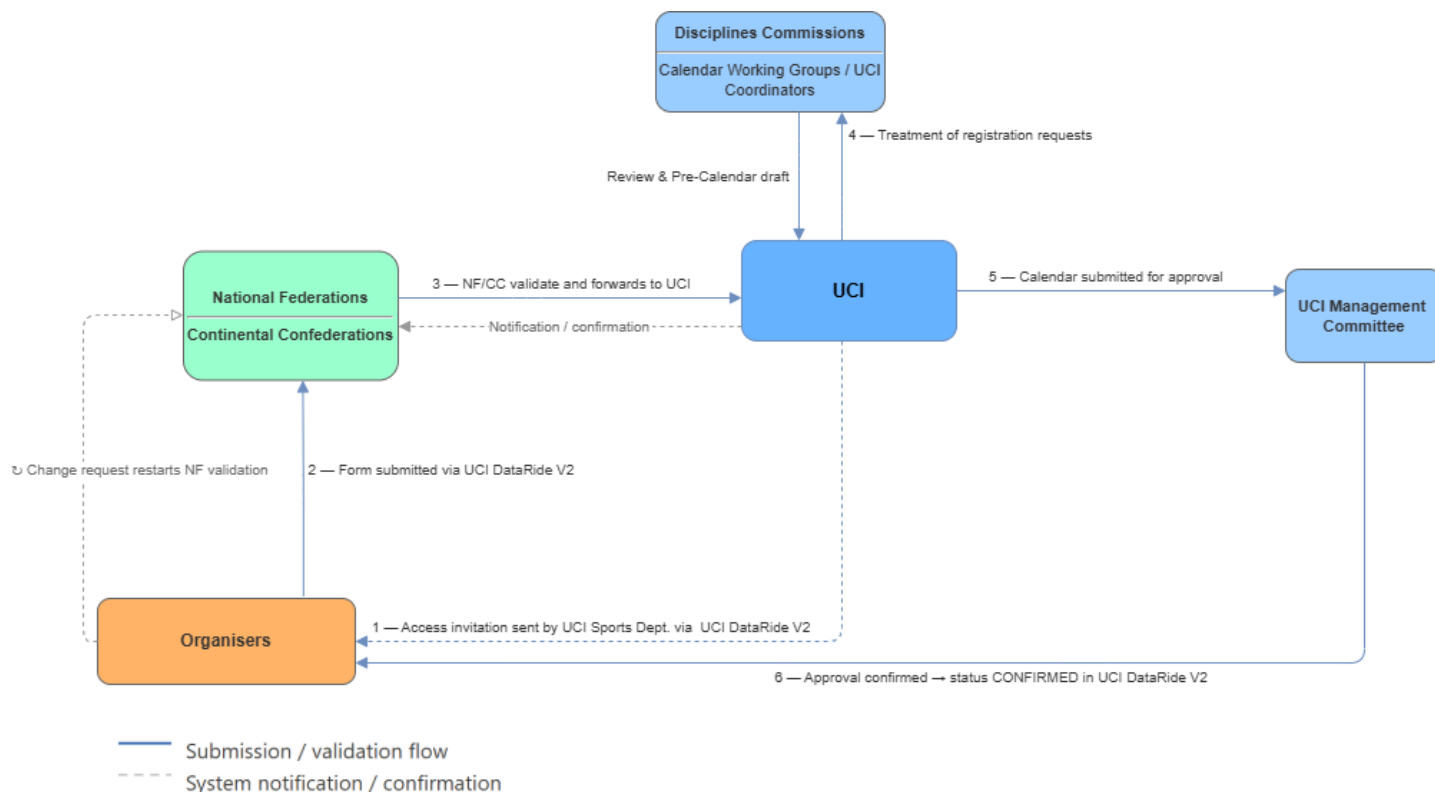
En soumettant le formulaire d'enregistrement via UCI DataRide v2, l'organisateur s'engage formellement à respecter les Statuts et le Règlement UCI (article 1.2.006). La soumission numérique remplace tout processus antérieur de validation écrite ou signée.

Chaque demande d'enregistrement doit être examinée et approuvée par la Fédération Nationale dans UCI DataRide v2 avant d'être transmise à l'UCI.

Les soumissions non conformes aux exigences fixées par le Règlement UCI et la procédure d'enregistrement seront retournées à l'organisateur pour correction via la plateforme.

Si une compétition se déroule sur le territoire de plusieurs pays, elle ne peut être enregistrée au calendrier qu'avec l'accord de la fédération de chacun des pays concernés (article 1.2.006).

RÉSUMÉ DE LA MARCHE À SUIVRE



ÉTAPE 1 : ACCÈS À UCI DATARIDE V2

À partir de cette année, les organisateurs ayant tenu une compétition enregistrée au Calendrier International UCI recevront directement du Département Sport de l'UCI une invitation d'accès à la plateforme UCI DataRide v2, sur laquelle ils trouveront un formulaire d'enregistrement pré-rempli sur la base des informations de leur compétition de la saison précédente.

ÉTAPE 2 : COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Les organisateurs ayant tenu des compétitions l'année précédente doivent vérifier et compléter le formulaire pré-rempli pour leur(s) compétition(s) puis le soumettre à leur Fédération Nationale afin de confirmer l'enregistrement.

S'il s'agit d'un nouvel organisateur, celui-ci doit contacter la Fédération Nationale du ou des pays dans lesquels la compétition se déroule afin d'obtenir un accès à la plateforme UCI DataRide v2.

ÉTAPE 3 : DÉLAIS DE SOUMISSION

Les délais fixés par l'article 1.2.006 du Règlement UCI s'appliquent aux Fédérations Nationales pour la transmission des demandes d'enregistrement à l'UCI. Ils sont les suivants :

CALENDRIER INTERNATIONAL UCI PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1 ^{er} juillet :	■ ROUTE	
Dernier vendredi de juillet :	■ PISTE	■ MOUNTAIN BIKE
	■ BMX RACING	■ BMX FREESTYLE
	■ PARA CYCLISME ROUTE	■ PARA CYCLISME PISTE
	■ TRIAL	■ CYCLISME POUR TOUS
	■ CYCLISME EN SALLE	■ GRAVEL
15 décembre :	■ CYCLO-CROSS	

Afin de permettre à la Fédération Nationale d'examiner et de valider les demandes avant ces échéances, les organisateurs doivent soumettre leur formulaire d'enregistrement en ligne à leur Fédération Nationale **au plus tard 3 semaines avant ces délais**. De plus amples informations sur cette procédure sont détaillées dans le guide pas-à-pas disponible dans ce dossier : [DOCUMENTATION](#)

Le respect de ces délais est essentiel pour permettre au Département Sport de l'UCI de présenter les calendriers internationaux UCI au Comité Directeur de l'UCI dans les temps.

ÉTAPE 4 : EXAMEN PAR L'UCI

L'UCI examinera l'ensemble des demandes d'enregistrement et établira le calendrier de la saison à venir. Une fois la soumission validée à ce stade, une notification par courriel sera envoyée pour confirmer que le formulaire d'enregistrement a été complété et qu'il sera soumis pour approbation finale au Comité Directeur de l'UCI.

ÉTAPE 5 : APPROBATION PAR LE COMITÉ DIRECTEUR DE L'UCI

Le calendrier de l'année suivante sera présenté au Comité Directeur de l'UCI pour approbation.

ÉTAPE 6 : PUBLICATION

Une fois approuvé par le Comité Directeur de l'UCI, le calendrier sera publié sur le site internet de l'UCI le premier jour ouvré suivant la réunion. Tous les organisateurs en seront informés via la plateforme, et le statut de leurs compétitions sera mis à jour en **CONFIRMÉ**.

COÛTS

OBLIGATIONS FINANCIÈRES UCI

Les montants des taxes calendrier ainsi que des indemnités de participation et des grilles de prix sont fixés par l'UCI pour chaque calendrier et pour chaque classe de compétition. Ces montants figurent dans les Obligations Financières de l'UCI.

Vous trouverez un [hyperlien](#) vers les obligations financières UCI pour chaque discipline dans les parties spécifiques plus loin dans ce document.

CLASSIFICATION ÉCONOMIQUE

Les montants des taxes calendrier et des prix sont adaptés en fonction de la classification économique du pays. Il convient donc de se référer en permanence aux coefficients présentés dans la classification économique des pays. Cette classification pourra être modifiée en cours d'année.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription de chaque compétition est subdivisé en 2 parties :

1. Taxe Calendrier UCI

Selon l'**Article 1.2.012**, l'inscription d'une épreuve au Calendrier International UCI est soumise au paiement d'une taxe, dite taxe de calendrier, dont le montant est fixé annuellement par le Comité Directeur de l'UCI.

Cette taxe comprend les indemnités (voyages et frais) des officiels (Commissaires Internationaux et agents de Contrôle du Dopage) désignés par l'UCI, ainsi que les droits d'inscription de chaque compétition au Calendrier International. Les frais d'hébergement (chambre et petit-déjeuner) demeurent à la charge des organisateurs. La totalité de ces droits doit être versée en euros, dans les délais décrits à l'**Article 1.2.012**. L'UCI se réserve le droit de retirer la course du calendrier international à tout moment avant l'épreuve si la taxe de calendrier reste impayée.

2. Contribution annuelle contre le Dopage.

Les contributions annuelles contre le dopage peuvent être consultées dans les Obligations Financières UCI publiées sur le site internet de l'UCI sur [ce lien](#).

PAIEMENT

Le montant total des frais doit être payé par l'organisateur à l'UCI dès réception de la facture émise par l'UCI. Les factures sont envoyées 90 jours avant la compétition ou dès l'approbation de la course au calendrier, la date la plus tardive étant retenue.

REFUS D'INSCRIPTION

L'inscription de la compétition au calendrier suivant **sera refusée si la taxe de l'année précédente et la pénalité de retard ne sont pas réglées 1 mois avant la réunion du Comité Directeur de l'UCI** au cours de laquelle ce calendrier est approuvé.

De plus, sera refusée l'inscription d'une compétition dont la taxe d'inscription de toute autre édition précédente n'aura pas été réglée ou dont l'organisateur n'est pas en règle avec une autre obligation financière vis-à-vis de l'UCI. Cette disposition s'applique également au nouvel organisateur de la compétition et, de manière générale, à l'organisateur et/ou compétition que le Comité Directeur de l'UCI considère être le successeur d'un autre organisateur ou d'une autre épreuve (**Article 1.2.012**).

INVITATION - ENGAGEMENT

Selon l'**Article 1.2.048**, sans préjudice des dispositions concernant le Mountain Bike, le BMX Racing, BMX Freestyle, le Cyclisme en Salle, le Para Cyclisme, le Cyclisme pour tous, la Piste et la catégorie Masters, il est interdit aux organisateurs de compétitions inscrites au Calendrier International d'exiger des coureurs et/ou des équipes un droit de participation de quelque sorte que ce soit (participation aux frais, taxe d'inscription, etc.).

DIVERS

CHAMPIONNATS NATIONAUX

À compter de cette saison, les Fédérations Nationales sont directement responsables de l'enregistrement de leurs Championnats Nationaux via UCI DataRide v2, en agissant en qualité d'organiseurs. Cela s'applique que la Fédération Nationale soit ou non l'organisateur physique de la compétition, et que l'organisation sur le terrain soit ou non déléguée à un tiers. Cette approche reflète celle appliquée aux Confédérations Continentales pour l'enregistrement des Championnats Continentaux, plaçant ainsi chaque entité en pleine responsabilité de l'enregistrement des compétitions relevant de sa compétence.

Comme énoncé à l'article 1.2.029, les Championnats Nationaux Route doivent être disputés au cours de la dernière semaine du mois de juin. Toutefois, le Comité Directeur de l'UCI peut décider de déplacer cette semaine en amont ou en aval en raison d'événements majeurs (par exemple les Jeux Olympiques).

- Les Championnats Nationaux Cyclo-cross doivent être disputés à la date approuvée par le Comité Directeur de l'UCI.
- Les Championnats Nationaux Mountain Bike XCO et XCC doivent être disputés le troisième week-end de juillet. Les Championnats Nationaux Mountain Bike dans les autres formats peuvent être organisés à une date différente de la date imposée.
- Les Championnats Nationaux BMX Racing doivent être disputés le premier week-end de juillet.
- Les Championnats Nationaux Trial doivent être disputés le dernier week-end de juin.
- Les Championnats Nationaux Cyclisme en Salle doivent en principe avoir lieu 4 semaines avant les Championnats du Monde UCI.

L'UCI peut accorder des dérogations pour l'hémisphère sud ou en cas de force majeure. Il est vivement déconseillé d'enregistrer toute autre compétition durant ces périodes.

CHAMPIONNATS CONTINENTAUX

À compter de cette saison, les Confédérations Continentales sont directement responsables de l'enregistrement de leurs Championnats Continentaux via UCI DataRide v2. Agissant en qualité d'organiseurs de leurs propres Championnats Continentaux, les Confédérations Continentales doivent se connecter à la plateforme, compléter le formulaire d'enregistrement dans le module Calendrier et le soumettre directement au Département Sport de l'UCI — au plus tard le 1er juin pour toutes les disciplines.

Cette approche reflète celle appliquée aux Fédérations Nationales pour l'enregistrement des Championnats Nationaux, plaçant ainsi chaque entité en pleine responsabilité de l'enregistrement des compétitions qu'elle organise.

Pour la Piste, les Championnats Continentaux (Hommes Élite et Femmes Élite) doivent avoir lieu en février. L'UCI peut examiner une demande de dérogation pour les saisons

situées en dehors de la période de qualification olympique. Une telle demande doit parvenir à l'UCI durant la période d'enregistrement de la compétition au calendrier.

CLASSEMENTS ET COUPES

Veillez noter que, conformément à l'**article 1.2.026**, les Fédérations Nationales, leurs affiliés et leurs titulaires de licence et, de manière générale, tous les organes qui leur sont subordonnés ne peuvent participer activement ou passivement à aucun classement individuel ou par équipes fondé sur les compétitions figurantes au calendrier international UCI, autres que ceux établis ou expressément autorisés par l'UCI. Les compétitions menées par un organisateur ne respectant pas le paragraphe précédent seront radiées du calendrier international pour l'année suivante.

SPONSORS - RÈGLE GÉNÉRALE

Afin de garantir l'intégrité et l'image du sport cycliste, l'UCI a identifié plusieurs catégories de sponsors avec lesquelles les parties prenantes, notamment les organisateurs, ne peuvent pas être associées (directement ou indirectement). Ainsi, l'**Article 1.1.089** du Règlement UCI prévoit que :

« Sans préjudice des dispositions légales applicables, aucune marque de tabac, de spiritueux, d'articles pornographiques ou d'autres produits qui peut porter atteinte à l'image de l'UCI ou au cyclisme en général ne peut être associée directement ou indirectement à un licencié, une équipe UCI ou une manifestation cycliste nationale ou internationale.

Au sens du présent article, un spiritueux est une boisson dont la teneur en alcool est égale ou supérieure à 15%. »

En outre, l'**Article 1.1.090** du Règlement de l'UCI prévoit certaines conditions relatives au sponsoring par **des sociétés de paris** (y compris les loteries nationales). Ces conditions protègent l'intégrité du cyclisme en réduisant le risque de collusion et en garantissant que la visibilité sur les événements cyclistes est exclusivement accordée aux opérateurs de paris dont l'activité ne présente pas de risque pour l'intégrité du sport.

L'organisateur qui sollicite le parrainage d'une société de paris doit fournir, avec sa demande d'enregistrement auprès de l'UCI, les documents permettant d'établir le respect des conditions prévues à l'**Article 1.1.090** du Règlement de l'UCI (il en va de même si le parrainage est envisagé après la confirmation de l'enregistrement). Nous vous invitons à lire attentivement cet article et nous restons à votre disposition.

COMPÉTITIONS INTERDITES

Article 1.2.019

Aucun licencié ne peut participer à une épreuve qui n'est pas inscrite sur un calendrier national, continental ou mondial ou qui n'est pas reconnue par une fédération nationale, une confédération continentale ou l'UCI.

Selon les circonstances, une Fédération Nationale et l'UCI peuvent accorder des exceptions particulières pour des courses ou événements spécifiques se déroulant sur leur territoire.

Peuvent notamment être considérées comme compétitions ou manifestations particulières :

- Des manifestations organisées de manière occasionnelle et qui n'appartiennent pas au monde sportif organisé ;
- Des manifestations dont le format n'est pas réglementé par l'UCI.

Une fédération nationale qui souhaite accorder une telle dérogation doit soumettre sa requête motivée au début de la saison et au moins deux mois avant la compétition en question à l'administration de l'UCI. La décision de l'UCI à cet égard est finale et ne peut faire l'objet d'aucun recours.

LES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT POUR LES CALENDRIERS INTERNATIONAUX UCI : GUIDES PAS-À-PAS

TOUS LES GUIDES SONT DISPONIBLES DANS CE DOSSIER

→ [DOCUMENTATION](#)

SPÉCIFICITÉS DE LA ROUTE



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIERS INTERNATIONAUX ROUTE UCI

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COMPÉTITIONS

Le tableau suivant présente les types de calendriers internationaux et les classes des compétitions qui en font partie.

CLASSES DES COMPÉTITIONS	ABBREVIATIONS
CALENDRIER UCI WORLDTOUR HOMMES ÉLITE	
<ul style="list-style-type: none"> UCI WorldTour d'une journée UCI WorldTour par étapes 	Hommes Élite <ul style="list-style-type: none"> ME 1.UWT ME 2.UWT
CALENDRIERS CIRCUITS CONTINENTAUX HOMMES ÉLITE & MOINS DE 23 : UCI AFRICA, AMERICA, ASIA, EUROPE, OCEANIA TOURS	
<ul style="list-style-type: none"> UCI ProSeries d'une journée UCI ProSeries par étapes Classe 1 d'une journée Classe 1 par étapes Classe 2 d'une journée Classe 2 par étapes Classe 2 Moins de 23 ans UCI d'une journée (a) Classe 2 Moins de 23 ans UCI par étapes (a) 	Hommes Élite et/ou Moins de 23 ans <ul style="list-style-type: none"> ME 1.Pro ME 2.Pro ME 1.1 ME 2.1 ME 1.2 ME 2.2 MU 1.2 MU 2.2
(a) Épreuves réservées aux coureurs moins de 23 ans	
CALENDRIER MONDIAL FEMMES ELITE	
<ul style="list-style-type: none"> UCI Women's WorldTour d'une journée UCI Women's WorldTour par étapes UCI ProSeries d'une journée UCI ProSeries par étapes Classe 1 d'une journée Classe 1 par étapes Classe 2 d'une journée Classe 2 par étapes Classe 2 Moins de 23 ans d'une journée (a) Classe 2 Moins de 23 ans par étapes (a) 	Femmes Élite <ul style="list-style-type: none"> WE 1.WWT WE 2.WWT WE 1.Pro WE 2.Pro WE 1.1 WE 2.1 WE 1.2 WE 2.2 WU 1.2 WU 2.2
(a) Épreuves réservées aux coureurs moins de 23 ans	
CALENDRIER MONDIAL HOMMES JUNIORS	
<ul style="list-style-type: none"> Coupe des Nations Juniors UCI d'une journée Coupe des Nations Juniors UCI par étapes Classe 1 d'une journée Classe 1 par étapes 	Hommes Juniors <ul style="list-style-type: none"> MJ 1.Ncup MJ 2.Ncup MJ 1.1 MJ 2.1
CALENDRIER MONDIAL FEMMES JUNIORS	
<ul style="list-style-type: none"> Coupe des Nations Femmes Juniors UCI d'une journée Coupe des Nations Femmes Juniors UCI par étapes Classe 1 d'une journée Classe 1 par étapes 	Femmes Juniors <ul style="list-style-type: none"> WJ 1.Ncup WJ 2.Ncup WJ 1.1 WJ 2.1

CLASSIFICATION ET REFUS D'ENREGISTREMENT D'UNE COMPÉTITION AU CALENDRIER INTERNATIONAL UCI

Le Comité Directeur, le Conseil du Cyclisme Professionnel et la Commission Route de l'UCI se réservent le droit de refuser une épreuve au calendrier international ou de modifier la classification des compétitions, sur la base de la qualité de la participation, de l'organisation des épreuves et du respect du Règlement et des Obligations Financières de l'UCI. Le calendrier sera validé lors de la réunion de septembre du Comité Directeur de l'UCI.

COÛTS D'ENREGISTREMENT

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Les obligations financières route sont publiées sur le [site internet de l'UCI](#) avec les montants des taxes calendriers, de la contribution contre le dopage, des indemnités de participation, la grille des prix ainsi que les taxes additionnelles en cas d'enregistrement tardif ou de changement de date en cours de saison.

INSCRIPTION AU CALENDRIER ROUTE : EXIGENCES SPÉCIFIQUES DE LA DISCIPLINE

COMPÉTITIONS DE DÉBUT DE SAISON

(entre le 19 octobre et le 31 décembre 2026)

La date limite pour compléter les formulaires d'inscription en ligne des compétitions de début de saison à l'UCI est le **20 mai 2026**. L'inscription de ces épreuves sera validée par le Comité Directeur de l'UCI au mois de juin.

PRÉ-CALENDRIERS UCI

DATES : PRÉ-CALENDRIERS UCI

Les pré-calendriers sont disponibles directement sur la plateforme UCI DataRide v2 en cliquant sur «vue Calendrier». Les épreuves existantes ont été incluses dans les pré-calendriers, les dates étant en général basées sur la saison précédente mais prenant également en compte les éléments spécifiques de la saison 2027. Les Fédérations Nationales disposent d'une visibilité complète sur l'ensemble des compétitions de leur pays, tandis que toutes les autres compétitions n'affichent que des détails limités.

CALENDRIER UCI PROSERIES

Pour rappel, le cycle d'enregistrement 2026-2028 pour les calendriers UCI ProSeries Hommes Elite et Femmes Elite n'acceptera pas de nouvelles inscriptions. Les délais fixés à l'article **1.2.006** doivent être respectés. Pour rappel, les **Articles 2.18.006 à 2.18.009** détaillent les éléments et critères d'éligibilité des épreuves au calendrier UCI ProSeries. Les informations détaillées sont limitées aux compétitions relevant de la juridiction de votre organisation.

CALENDRIER UCI **WORLDTOUR**

Le calendrier UCI WorldTour est établi par le Conseil du Cyclisme Professionnel et proposé au Comité Directeur de l'UCI, sur la base des critères définis dans le Règlement de l'UCI, au **Titre II, Chapitre XV**. Il fait l'objet d'une procédure d'inscription distincte et est publié en juin.

CALENDRIER UCI **WOMEN'S WORLDTOUR**

Le calendrier de l'UCI Women's WorldTour est établi par le Conseil du Cyclisme Professionnel et proposé au Comité Directeur UCI pour approbation sur une base annuelle, en tenant compte des critères énoncés dans le Règlement UCI, au **Titre II, Chapitre XIII**. Il fait l'objet d'une procédure d'inscription distincte et est publié en juin.

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES COUPES DES NATIONS HOMMES JUNIOR UCI ET FEMMES JUNIOR UCI

Pour les organisateurs des épreuves de la Coupe des Nations Hommes Juniors UCI et Femmes Juniors UCI, merci de prendre connaissance des instructions spécifiques développées dans les pages ci-après.

Les organisateurs de compétitions souhaitant être pris en considération pour la Coupe des Nations UCI Hommes Juniors et la Coupe des Nations UCI Femmes Juniors sont priés de lire attentivement les instructions spécifiques détaillées dans les pages suivantes.

Un nouveau format de la Coupe des Nations Junior UCI est en cours de finalisation et sera validé prochainement par le Comité Directeur de l'UCI. Les organisateurs seront informés dès que cette validation aura été confirmée.

Actuellement, toutes les épreuves du Calendrier Hommes et Femmes Junior sont inscrites avec le statut de Classe 1. Cependant, pour les épreuves souhaitant candidater à la Coupe des Nations Junior UCI, un cahier des charges relatant toutes les informations sera disponible prochainement.

Les compétitions souhaitant candidater pour la Coupe des Nations UCI Route Juniors devront se conformer aux exigences définies dans ce cahier des charges. Le document précisera notamment les conditions d'éligibilité, les standards d'organisation ainsi que les procédures de candidature. Une sélection d'épreuves sera ensuite effectuée sur la base des critères et processus qui y sont détaillés.

SOUSSION DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Les candidats sont tenus de soumettre le formulaire d'inscription de leur épreuve au **plus tard le 1er juillet 2026**.

PRÉ-CALENDRIERS

Les pré-calendriers sont disponibles directement sur la plateforme UCI DataRide v2 en cliquant sur « Vue Calendrier ». Les épreuves existantes ont été intégrées aux pré-calendriers avec des dates généralement basées sur la saison précédente, tout en tenant compte des éléments spécifiques à la saison 2026. Les informations détaillées sont limitées aux compétitions relevant de la juridiction de votre organisation. Les Fédérations Nationales disposent d'une visibilité complète sur l'ensemble des compétitions de leur pays, tandis que toutes les autres compétitions n'affichent que des détails limités.

DROIT DES ORGANISATEURS

- Tous les droits de marketing et de sponsoring liés aux dénominations et formule de la Coupe des Nations UCI sont la propriété de l'UCI. L'UCI cède à l'organisateur les droits de marketing et de sponsoring pour son épreuve, à l'exception des droits pour un sponsor de la série Coupe des Nations UCI, qui restent propriété de l'UCI.
- L'UCI est le détenteur unique et exclusif des droits mondiaux de radiodiffusion de l'événement lorsqu'organisé comme "Coupe des Nations UCI" (y compris sans limitation les droits radio, Internet, téléphone, sans fil et tout autre droit multimédia existant ou futur). L'UCI cède l'entier de ces droits à l'organisateur.
- Utilisation du Label Coupe des Nations UCI selon le guide d'identité visuelle UCI disponible sur [ce lien](#).

IDENTITÉ DE L'ÉVÈNEMENT

Respect de la charte graphique de la Coupe des Nations UCI sur les structures de la course : arches arrivée/départ, fond de podium, flash interview. La charte graphique de la Coupe des Nations UCI est disponible sur [ce lien](#).

L'organisateur s'engage à respecter les obligations qui y sont mentionnées si son épreuve est retenue au calendrier de la Coupe des Nations UCI 2027.

PRESTATIONS DE L'UCI

- Label Coupe des Nations UCI
- Coordination générale de la Coupe des Nations UCI
- Service de presse général
- Attribution du signe distinctif aux coureurs de la nation leader du classement de la Coupe des Nations UCI
- Trophée pour la nation leader du classement général final
- Cérémonie de remise des prix en fin de saison
- Promotion mondiale de la Coupe des Nations UCI

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Les épreuves de la Coupe des Nations UCI seront sélectionnées par la Commission Route UCI. Seul un nombre limité d'organisateur obtiendront le label Coupe des Nations UCI. Le Comité Directeur de l'UCI procédera à la confirmation des épreuves sélectionnées lors de sa réunion de septembre 2026.

AUTRES ÉVÈNEMENTS

CHAMPIONNATS ET JEUX CONTINENTAUX ROUTE

Veillez vous référer au chapitre « 1. Informations Générales » de ce document pour plus d'informations.

CHAMPIONNATS NATIONAUX ROUTE

Veillez vous référer au chapitre « 1. Informations Générales » de ce document pour plus d'informations.



AUTRES CALENDRIERS ROUTE

En plus des calendriers internationaux UCI d'autres calendriers sont reconnus par l'UCI, **mais ne délivrent pas de point UCI.**

JEUX RÉGIONAUX

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES

Un Commissaire International UCI est désigné sur les épreuves enregistrées au calendrier des jeux régionaux. Ces épreuves sont soumises au paiement d'une taxe calendrier.

CRITÉRIUMS

Pour les critères, se référer au **Titre II, Chapitre VII** du Règlement UCI.

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES

Ce calendrier est sous la responsabilité des Fédérations Nationales et il est réservé aux épreuves en circuit d'une distance inférieure à 10 km. **Les organisateurs dont le critérium ne figure pas sur ce calendrier, ne peuvent engager ou laisser participer des coureurs d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI.** En outre, afin d'autoriser la participation d'un coureur enregistré dans une UCI WorldTeam ou d'une UCI Women's WorldTeam, l'organisateur devra payer une taxe d'enregistrement UCI de € 1 000 selon l'**Article 2.7.005bis**.

AUTRES ÉPREUVES

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES

Les épreuves dont le format ne correspond pas aux Chapitres III à VII du Titre II du Règlement UCI doivent soumettre leur demande d'enregistrement comme « autre épreuve » (**art. 2.9.001** et suivants). À condition de respecter un certain nombre de conditions ainsi que les dispositions pertinentes du Règlement UCI, elles bénéficient d'un enregistrement en classe 1 ou en classe 2 selon les catégories ci-dessous.

- **Épreuve d'une journée** (format spécial) : 1.1S ou 1.2S
- **Épreuve par étapes** (format spécial) : 2.1S ou 2.2S.

SPÉCIFICITÉS DE LA PISTE



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CALENDRIER INTERNATIONAUX PISTE

CLASSIFICATION

La classe d'une compétition détermine les points attribués aux coureurs selon les barèmes indiqués dans la réglementation UCI (**Titre III, Chapitre III**).

Pour rappel, il est possible de spécifier sur le formulaire d'inscription le type de classe (Classe 1, Classe 2, Nat) pour chaque épreuve. Des épreuves de niveau national (Nat.) peuvent donc être inscrites en complément des compétitions UCI.

L'évaluation des compétitions inscrites au calendrier 2026 détermine les classes dans lesquelles elles seront enregistrées pour la saison 2027 (conformément à l'**art. 3.8.003**).

Chaque épreuve pour laquelle des points comptant pour le Classement UCI sur Piste sont attribués devra respecter les formats et/ou les distances minimales tels que précisés dans les Règlements de l'UCI, faute de quoi les points ne seront pas attribués.

Concernant les critères minimums de **catégories**, si plusieurs catégories participent à la même épreuve, seule la catégorie de la majorité des participants sera prise en compte.

Des athlètes plus jeunes (minimum 17 ans, juniors 1^{er} année) ou master peuvent participer à des épreuves élites afin d'élargir le peloton. Néanmoins, les coureurs de moins de 18 ans ne marqueront pas de points UCI et ne doivent pas être pris en compte dans l'analyse du nombre minimum de nations et coureurs participants (art. 3.8.003). Les juniors de 18 ans marqueront des points UCI dans les classements élites. Dans tous les cas, tous les coureurs doivent figurer dans les résultats.

Pour les épreuves organisées sous forme de tournois avec un classement général, différent du format réglementé par l'UCI (par exemple, plusieurs Courses aux Points réparties sur plusieurs jours), et conformément à l'article 3.3.005, les points seront attribués sur la base du classement final du tournoi. Si plusieurs courses d'une même épreuve sont organisées au sein d'une même compétition et disposent chacune d'un classement distinct, le programme de compétition devra clairement indiquer laquelle sera prise en compte pour le classement UCI. Ces informations devront être communiquées à l'Unité Piste de l'UCI. (track@uci.ch).

Toutes les nouvelles compétitions internationales seront inscrites en Classe 2 dans le calendrier international Piste UCI pour une année de probation.

COMPÉTITION CLASSE 1

Une compétition enregistrée en classe 1 obtiendra automatiquement les points de classe 1, même si le critère de participation n'est pas rempli. Les compétitions ou épreuves spécifiques ne seront plus déclassées la même année, assurant plus de sécurité aux coureurs et organisateurs. Une compétition de Classe 1 devra cependant respecter les critères suivants afin de pouvoir garder son statut la saison suivante (tous les détails dans l'**Article UCI 3.8.003**) :

4 NATIONS PARTICIPANTES

Le nombre de nations minimum est évalué dans chacune des épreuves de la compétition inscrite au Calendrier International de l'UCI. En termes de points décernés aux coureurs : pour toute épreuve au programme enregistrés en classe 1, les coureurs se verront décerner des points selon le barème d'une **épreuve de classe 1**.

Cependant, si certaines épreuves du programme ne comptent que **3 nations ou moins au départ**, l'épreuve en question, voir même la compétition pourra être descendue en classe 2 l'année suivante.

Attention : Cette analyse doit être faite uniquement sur la base des coureurs participant à la catégorie spécifique de l'épreuve (par exemple une course scratch Hommes Elites, seulement les nations et nombre de coureurs élites seront prises en compte).

ÉPREUVES HOMMES ELITE ET FEMMES ELITE

plus 1 autre catégorie à choisir entre Hommes ou Femmes U23, Hommes ou Femmes Juniors, ou Para Cyclisme.

Les **3 catégories devant figurer au programme** de la compétition sont prises en compte dans toutes les épreuves organisées, **même pour les épreuves nationales ou pour celles où seulement un pays est représenté au départ**. Des catégories différentes peuvent être regroupées dans une même épreuve. Néanmoins, la catégorie de la majorité des participants sera prise en compte uniquement. Les participants appartenant à une autre catégorie doivent figurer dans les résultats mais ne recevront pas de points UCI.

MINIMUM DE 5 ÉPREUVES DE CLASSE 1 ELITE

(*épreuves au programme des Championnats du Monde dans une catégorie*). La condition des épreuves prend en compte n'importe quel type d'épreuve représenté au Championnats du Monde, peu importe le nombre de nation au départ de ces épreuves.

MINIMUM DE PARTANTS PAR ÉPREUVES ÉLITE ET U23

En plus de critères de nations participantes, chaque épreuve doit avoir un nombre minimum de participants afin de répondre aux critères.

- Vitesse : 8 coureurs (**Article 3.2.031**)
- Keirin : 10 coureurs (**Article 3.2.135**)
- Courses en peloton : 15 coureurs
- Madison : 10 équipes

COMPÉTITION CLASSE 2

La compétition de cette classe doit remplir les critères suivants :

3 NATIONS PARTICIPANTES

Le nombre de nations est évalué dans chacune des épreuves de la compétition inscrite au Calendrier International de l'UCI.

En termes de points décernés aux coureurs : pour toute épreuve du programme dans laquelle **au moins 3 nations** sont en compétition, les coureurs se verront décerner des points selon le barème d'une épreuve de **classe 2**.

Si certaines épreuves du programme comptent entre **1 et 2 nations** au départ, **aucun point ne sera décerné aux coureurs en compétition**.

ÉPREUVE HOMMES ELITE OU FEMMES ELITE

Plus 1 autre catégorie à choisir entre Hommes Elite, Femmes Elite, Hommes ou Femmes U23, Hommes ou Femmes Juniors, ou Para Cyclisme.

Les 2 catégories devant figurer au programme de la compétition sont prises en compte dans toutes les épreuves organisées, **même pour les épreuves nationales ou pour celles où seulement un pays est représenté au départ**.

Des catégories différentes peuvent être regroupées dans une même épreuve. Néanmoins, la catégorie de la majorité des participants sera prise en compte uniquement. Les participants appartenant à une autre catégorie doivent figurer dans les résultats mais ne recevront pas de points UCI.

MINIMUM DE 3 ÉPREUVES DE CLASSE 2 ELITE (Épreuve au programme des Championnats du Monde dans une catégorie). La condition des épreuves prend en compte n'importe quel type d'épreuve représenté au Championnats du Monde, peu importe le nombre de nation au départ de ces épreuves.

MINIMUM DE PARTANTS PAR ÉPREUVES ELITE ET U23

En plus de critères de nations participantes, chaque épreuve doit avoir un nombre minimum de participants afin de répondre aux critères.

- Vitesse : 8 coureurs (**Article 3.2.031**)
- Keirin : 10 coureurs (**Article 3.2.135**)
- Courses en peloton : 12 coureurs
- Madison : 8 équipes

DIVERS

JEUX RÉGIONAUX

Un commissaire international UCI est désigné sur les compétitions enregistrées au calendrier des Jeux Régionaux. Ces compétitions sont soumises au paiement d'une taxe calendrier.

Les Jeux régionaux sont considérés comme des compétitions de Classe 1 ou Classe 2. Les points attribués pour les jeux régionaux dépendent du nombre de fédérations nationales participantes comme stipulé dans l'art. 3.3.010.

Les règles générales relatives à l'organisation des Jeux Régionaux sont définies au [Titre 10 – Chapitre 2 du règlement UCI](#).

La Fédération nationale hôte est responsable de soumettre la demande d'inscription au calendrier pour chaque discipline concernée, après approbation par la Confédération continentale concernée ou l'autorité responsable.

ÉPREUVES DE 6-JOURS (SIX-DAY RACES)

Une compétition organisée selon le format « 6-Jours » doit être conduite conformément aux critères définis dans le Règlement UCI (articles 3.2.228 à 3.3.246). Les épreuves faisant partie d'une compétition « 6-Jours », y compris le classement général, n'attribuent pas de points UCI aux coureurs.

Toute épreuve supplémentaire au sein de la même compétition qui ne relève pas du format « 6-Jours » et que l'organisateur souhaite inscrire au Calendrier International Piste UCI doit faire l'objet d'un enregistrement séparé.

COÛT POUR LA PISTE ?

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Veillez trouver un [lien](#) vers les obligations financières piste de l'année prochaine avec les montants des taxes calendrier et des Primes de courses.

RAPPEL INSCRIPTIONS TARDIVES (après le 31 juillet)

Suite à la mise à jour de l'**Article 3.8.001ter**, les inscriptions tardives ne pourront se faire qu'en classe 2. Il est rappelé que pour ajouter une compétition de classe 2 au calendrier piste de l'UCI, un délai minimum de 3 mois doit être respecté (voir **Article 3.8.001ter**). Conformément aux obligations financières, toute modification (ajout ou retrait d'une épreuve) doit être communiquée 30 jours avant la compétition, faute de quoi il sera possible d'ajouter des épreuves mais la classe de l'épreuve sera classe 2. Les frais de modification conformément aux obligations financières s'appliquent toujours.



SPÉCIFICITÉS DU MOUNTAIN BIKE



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL MOUNTAIN BIKE UCI

CALENDRIER

Selon l'**Article 4.1.011** :

Les épreuves internationales de Mountain Bike sont inscrites sur le Calendrier International UCI selon la classification suivante :

- Jeux Olympiques (JO)
Aucune autre compétition internationale de Mountain Bike Cross-country (XC) ne peut être organisées pendant les compétitions de Mountain Bike aux Jeux Olympiques.
- Championnats du Monde UCI (CM)
Aucune autre compétition internationale de Mountain Bike du même format ne peut être organisée pendant les Championnats du Monde UCI.
- Coupe du Monde UCI (CDM)
Aucune compétition Hors Classe (HC), Séries Continentales Mountain Bike UCI (CS) ou Classe 1 du même format ne peut être organisée sur le même continent pendant une compétition de la Coupe du Monde.

Les Championnats Continentaux (CC) ou Championnats Nationaux (CN) d'un format ne peuvent pas être organisés pendant une compétition de la Coupe du Monde du même format.

- Championnats du Monde Master (CMM)
- Championnats Continentaux (CC)
Aucune compétition Hors Classe (HC), Séries Continentales Mountain Bike UCI (CS) ou Classe 1 d'un même format ne peut être organisée sur le même continent le même jour que les Championnats Continentaux.
- Séries Continentales UCI (CS)
Après consultation de la Confédération Continentale concernée, l'UCI désignera un certain nombre de compétitions faisant partie de chaque Séries Continentales Mountain Bike UCI (CS) conformément au document spécifique publié par l'UCI.

Le nom de la compétition doit être UCI Mountain Bike Continental Series UCI suivi du nom de l'évènement.

Aucune Série Continentale UCI d'un même format ne peut être organisée sur le même continent le même jour que les Championnats du Monde Mountain Bike UCI, la Coupe du Monde Mountain Bike UCI ou les Championnats Continentaux.

- Épreuves par étapes
 - Classe des compétitions : Hors classe (SHC) / Classe 1 (S1) / Classe 2 (S2)

CALENDRIER INTERNATIONAL UCI
PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- Aucune épreuve par étapes Hors Classe ne peuvent être organisées pendant les compétitions de Mountain Bike aux Jeux Olympiques, ou les Championnats du Monde Cross-country UCI ou Championnats du Monde Marathon UCI, les compétitions de la Coupe du Monde UCI Cross-country sur le même continent.
- Aucune épreuve par étapes en Hors Classe (HC) ou Classe 1 ne peut être organisée durant les Championnats Continentaux du même format sur le continent concerné.
- Épreuves d'un jour
 - Classe : Hors Classe (HC) / Classe 1 / Classe 2 / Classe 3
- UCI Junior Séries XCO
L'UCI désignera, chaque année, un certain nombre d'épreuves de l'UCI Junior Séries XCO conformément au document spécifique publié par l'UCI.
- Championnats Nationaux (CN)
Les Championnats Nationaux ne peuvent pas se dérouler pendant la compétition de Mountain Bike aux Jeux Olympiques, les Championnats du Monde UCI ou la Coupe du Monde UCI du même format et ne peuvent pas se dérouler pendant les Championnats Continentaux du même format sur le continent concerné.

Un Championnat National de Cross-country Olympique (XCO) ou de Cross-country Short Track (XCC) ne peut pas être incorporé dans une Compétition Internationale de Mountain Bike.

Pour tous les autres formats, dans le cas où un Championnat National est incorporé dans une compétition Internationale de Mountain Bike, un coureur peut recevoir des points qu'une seule fois. Les coureurs avec la nationalité de la Fédération Nationale recevront les points des Championnats Nationaux en fonction de leur rang réel (c'est-à-dire incluant tous les coureurs quelle que soit leur nationalité sportive), tandis que les coureurs hors nation recevront les points des épreuves de classe en fonction de leur rang réel.

- Jeux Régionaux (JR)

FORMAT DE L'ÉPREUVE

Selon l'**Article 4.1.001** : la discipline du Mountain Bike comporte les types d'épreuves suivantes composées des formats suivants :

FORMAT	ARTICLES CATÉGORIE D'ÂGE	ARTICLES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE
Cross-country Olympique (XCO)	4.1.002 à 4.1.004	4.2.001 et 4.2.016 - 4.2.065
Cross-country épreuve par étape (XCS)	4.1.008	4.2.066 - 4.2.080
Cross-country eliminator (XCE)	4.1.005	4.2.010 - 4.2.013
Cross-country short track (XCC)	4.1.005	4.2.008 - 4.2.009
Cross-country marathon (XCM)	4.1.005	4.2.004 - 4.2.005
Descente (DHI)	4.1.006	4.3.001 - 4.3.025
Four Cross (4X)	4.1.007	4.4.001 - 4.4.027
Enduro (EDR / E-EDR)	4.1.007bis	4.5.001 à 4.5.020
E-Mountain Bike (E-XC / E-EDR)	4.8.002	4.8.001 à 4.8.005
Pump Track (PUM)	4.6.002	4.6.001 à 4.6.016
Snow Bike (SNO)	4.7.002	4.7.001 - 4.7.006

Une compétition peut comprendre différents formats (XCO/XCC/XCE/DHI/4X).

Toutes les catégories d'un format doivent être enregistrées dans la même classe (par exemple : toutes les catégories XCO en Classe 1, toutes les catégories DHI en Classe 2 et toutes les catégories XCE/XCC en Classe 3).

COUPES / SÉRIES

Une autorisation écrite doit être demandée auprès de l'UCI pour l'organisation de "Coupes/Séries" selon l'**Article 1.2.026** du règlement UCI.

Une "Coupe/Série" Mountain Bike ne pourra pas compter plus de huit manches.

COMPÉTITION "HORS CLASSE"

Pour chaque demande de compétition HC, un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription (**Article 4.1.011**).

Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

NOUVELLE COMPÉTITION

Une nouvelle compétition ne peut être classée qu'en Classe 2 ou Classe 3 pour la première année. Pour chaque nouvelle épreuve un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier (**Article 4.1.011**).

Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

DIVERS

ÉQUIPE UCI MOUNTAIN BIKE WORLD SERIES

Tout coureur appartenant à une EQUIPE UCI MOUNTAIN BIKE WORLD SERIES est dispensé des frais d'inscription aux compétitions inscrites au Calendrier International. Ceci s'applique uniquement au format dans lequel l'équipe est classée comme telle et ne s'applique pas aux compétitions par Etapes, Eliminator (XCE) et Enduro (EDR).

La liste des EQUIPES UCI MOUNTAIN BIKE WORLD SERIES peut être consultée sur le site internet de l'UCI en cliquant sur ce [lien](#).

CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE – XCO

CATÉGORIE "MOINS DE 23 ANS"

Des catégories Moins de 23 ans XCO distinctes pour les hommes et pour les femmes sont obligatoires pour les types d'épreuves suivants : Championnats du Monde UCI, Coupe du Monde UCI, Championnats Continentaux et UCI Mountain Bike Continental Series. Elles peuvent également être organisées pour les épreuves Hors Classe (HC) et Classe 1 ; dans ce cas, des résultats séparés doivent être soumis pour les deux catégories. Pour les types d'épreuves XCO Classe 2 et Classe 3, les Moins de 23 ans, hommes et femmes, concourent au sein des catégories Élite. En conséquence, aucun résultat séparé ne doit être soumis pour les catégories Moins de 23 ans lors des épreuves XCO Classe 2 et Classe 3 (**Article 4.1.004**).

Si un Organisateur coche la catégorie « Moins de 23 ans » (hommes et femmes) sur le formulaire d'inscription, veiller à ce que celui-ci ait réellement l'intention d'organiser une épreuve « Moins de 23 ans » distincte, avec une épreuve, une échelle de points et un prix en argent séparés.

SÉRIE JUNIORS UCI – XCO

Les demandes pour une manche de la Série Juniors UCI seront acceptées pour les événements Hors Classe ou Classe 1 (la priorité est donnée à la Classe HC).

Si vous êtes candidat pour une manche de la Série Juniors UCI XCO, sélectionner le type d'épreuve « XCO-JS » dans le formulaire en ligne pour les catégories Hommes et Femmes Junior.

L'UCI désignera les compétitions sélectionnées en collaboration avec la confédération concernée. Les compétitions qui ne seront pas retenues se verront automatiquement réattribuer la Classe des autres épreuves se déroulant dans la même compétition. Vous trouverez plus d'informations sur la Série Juniors UCI en cliquant sur ce [lien](#).

ÉPREUVES JUNIOR UCI - XCO

Les épreuves junior XCO UCI approuvés par les Fédérations Nationales sont inclus dans le Calendrier International Mountain Bike UCI comme événement avec des catégories Junior. Si vous demandez un événement Junior XCO UCI, merci de remplir les catégories Hommes Junior et Femmes Junior dans le formulaire d'enregistrement.

SÉRIES CONTINENTALES UCI

Après consultation de la Confédération Continentale concernée, l'UCI désignera un certain nombre d'épreuves faisant partie de chaque Série Continentale. Vous trouverez plus d'informations sur les Séries Continentales sur ce [lien](#).

CROSS-COUNTRY ÉPREUVE PAR ÉTAPES – XCS

Des spécifications concernant les épreuves par étapes peuvent être trouvées sous les **Articles 4.2.066 à 4.2.080**.

L'**Article 4.2.071** sera appliqué comme suit :

4.2.071 - Durée et étapes

Les épreuves par étapes se disputent sur **minimum quatre jours** et maximum neuf jours. Il ne peut être organisé qu'une seule étape par jour.

De plus, les événements doivent inclure au moins une étape longue distance qui respecte la distance minimum d'une épreuve Cross-country Marathon tel que spécifié à l'**Article 4.2.004**.

Pour chaque demande d'épreuve par étapes, un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier (**Article 4.1.011**). Dans le guide technique des épreuves par étape, il doit être mentionné clairement si les coureurs participent par équipe ou individuellement. Le guide spécifique de l'épreuve par étape doit être envoyé avec le guide technique. Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur le [lien](#).

CROSS-COUNTRY ÉLIMINATOIRE - XCE

À l'exception des Championnats du Monde XCE et des Coupes du Monde XCE, toutes les compétitions XCE seront considérées en Classe 3 :

- Soit en tant qu'épreuve intégrée à la course XCO : dans ce cas, les frais d'inscription correspondront à une journée supplémentaire ajoutée aux frais du calendrier XCO, conformément aux obligations financières de l'UCI.
- Soit en tant que compétition XCE distincte de Classe 3.

CROSS-COUNTRY SUR CIRCUIT COURT - XCC

À l'exception des Championnats du Monde XCC, des Championnats Continentaux XCC et des Championnats Nationaux XCC, toutes les épreuves XCC seront considérées en classe 3 :

- Soit en tant qu'épreuve intégrée à la course XCO : dans ce cas, les frais d'inscription correspondront à une journée supplémentaire ajoutée aux frais du calendrier XCO, conformément aux obligations financières de l'UCI.
- Soit en tant que compétition XCC distincte de Classe 3.

CATÉGORIE "MOINS DE 23 ANS"

Des catégories Moins de 23 ans XCO distinctes pour les hommes et pour les femmes sont obligatoires pour les Championnats du Monde, les Coupes du Monde et les Championnats Continentaux. Pour les autres compétitions, aucun résultat séparé ne doit être soumis. (**Article 4.1.005**)

CROSS-COUNTRY MARATHON - XCM

Les compétitions XCM seront considérées en Classe HC, Classe 1 ou Classe 2.

ENDURO – EDR/E-EDR

Des spécifications concernant l'Enduro peuvent être trouvées sous les **Article 4.5.001 à 4.5.020**. Toutes les compétitions Enduro seront considérées en Classe 3. Les prix minimums sont à la discrétion de l'organisateur. Ils doivent néanmoins être au minimum égal au prix d'une compétition Classe 3 et satisfaire le critère d'égalité hommes-femmes.

E-MOUNTAIN BIKE CROSS-COUNTRY ET E-ENDURO – E-XC ET E-EDR

Des spécifications concernant l'EPAC peuvent être trouvées sous les **Articles 4.8.001 to 4.8.005**. Les compétitions EPAC sont organisées pour les formats de Cross-country (E-XC) ou Enduro (E-EDR) seulement et sont considérées comme des compétitions de Classe 3.

Les caractéristiques et le format de compétition seront déterminés dans le guide technique de chaque compétition. Un guide technique doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier. Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

PUMP TRACK - PUM

Des spécifications concernant le Pump Track peuvent être trouvées sous les **Articles 4.6.001 to 4.6.016**. Les compétitions Pump Track sont considérées comme des épreuves de Classe 3. Un guide technique doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier. Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

SNOW BIKE - SNO

Des spécifications concernant le Snow Bike peuvent être trouvées sous les **Articles 4.7.001 to 4.7.006**. En dehors des Championnats du Monde Snow Bike et des Coupes du Monde Snow Bike, les compétitions Snow Bike sont considérées comme des épreuves de Classe 3. Un guide technique doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier. Le formulaire du guide technique peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

ÉVALUATION

Les compétitions inscrites au Calendrier International seront évaluées sur la base du document d'évaluation qui peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

GUIDE D'ORGANISATION

Pour aider dans l'organisation d'une compétition au Calendrier International, nous avons développé un guide qui couvre tous les aspects essentiels de conception, d'organisation et de promotion des compétitions. Le guide d'organisation peut être téléchargé en cliquant sur ce [lien](#).

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE MOUNTAIN BIKE UCI

Il s'agit d'une procédure spécifique établie par l'UCI. Par conséquent, en cas d'intérêts pour l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde Mountain Bike UCI, veuillez faire la demande de procédure à l'adresse e-mail suivante : offroad@uci.ch

DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES MOUNTAIN BIKE

Vous trouverez le pré-calendrier des compétitions **majeures Mountain Bike** en cliquant sur le [lien](#). Le pré-calendrier des compétitions majeures Mountain Bike doit être respecté **afin d'éviter tout conflit de dates non toléré** selon l'**Article 4.1.011** des règlements UCI. **Article 4.1.011** des règlements UCI.

COÛTS POUR LE MOUNTAIN BIKE

Toutes les compétitions inscrites au Calendrier International doivent respecter les obligations financières exigées par l'UCI (en particulier la taxe calendrier et la grille de prix) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site Internet de l'UCI.

Veuillez trouver un lien vers les [obligations financières](#) Mountain Bike UCI indiquant les coûts relatifs aux taxes calendrier et à la grille des prix. Dans le cas où les compétitions comprennent différentes classes, la taxe calendrier sera calculée sur la classe la plus haute.

SPÉCIFICITÉS DU CYCLO-CROSS



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLO-CROSS 2027-2028

CALENDRIER

Selon les **Articles 5.1.004 et 5.1.005** :

Les compétitions internationales de Cyclo-cross sont inscrites sur le Calendrier International Cyclo-cross UCI selon la classification suivante :

- Championnats du Monde Cyclo-cross UCI
- Coupe du Monde Cyclo-cross UCI
- Championnats du Monde Masters Cyclo-cross UCI
- Championnats Continentaux
- Championnats Nationaux
- Classe 1
- Classe 2

CATÉGORIES

Les principales règles impactant les catégories de compétition seront publiées lors de la mise à jour de cette procédure le 15 octobre 2026.

Conformément au plan pluriannuel de l'UCI pour le développement des Femmes Juniors, une course distincte réservée aux Femmes Juniors sera obligatoire pour toutes les compétitions de Classe 1 et Classe 2 (en plus des courses déjà obligatoires que sont les Hommes Élite, les Femmes Élite et les Hommes Juniors).

Les commissaires de l'UCI ont été informés à la manière d'intégrer une course Femmes Juniors séparée au programme d'une compétition Cyclo-cross d'une journée. N'hésitez pas à les contacter ou à contacter offroad@uci.ch si vous avez besoin d'aide à ce sujet.

Nous encourageons les organisateurs de compétitions nationales de Cyclo-cross à tenir compte des règles suivantes avant d'envisager une inscription au Calendrier International ou National de Cyclo-cross, conformément à l'article 5.1.002 :

- un coureur classé entre la 21ème et la 50ème place du dernier classement Cyclo-cross UCI Élite publié ne peut pas participer à des compétitions nationales dans un pays autre que la fédération de sa nationalité sportive.
- un coureur classé dans les 20 premiers du dernier classement Cyclo-cross UCI Élite publié ne peut participer à aucune compétition nationale.

DÉLAIS

Les demandes d'inscription des compétitions Cyclo-cross UCI 2027-2028 devront être communiquées à l'UCI avant le 15 décembre 2026.

NOUVELLE COMPÉTITION

Une nouvelle compétition ne peut être classée qu'en Classe 2 pour la première année. Pour chaque nouvelle compétition, un guide technique détaillé doit être présenté à

l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier. Les informations devant figurer dans le guide technique peuvent être téléchargées en cliquant sur [ce lien](#).

COMPÉTITION DE CLASSE 1

L'attribution des classes de compétition se fait annuellement par le Comité Directeur UCI.

Toutefois une compétition ne sera classée ou maintenue en Classe 1 que si sa dernière édition ne présente pas de problème d'organisation majeur et après l'approbation de l'UCI. (**Article 5.1.004**)

Aucune compétition de Classe 1 ne pourra être organisée le même jour qu'une manche de Coupe du Monde Cyclo-cross UCI.

Une compétition de Classe 1 ne peut avoir lieu la veille ou le lendemain d'une manche de Coupe du Monde Cyclo-cross UCI qu'avec l'approbation préalable de l'UCI. (**Article 5.1.005**)

Une compétition de Classe 1 ne respectant pas les critères susmentionnés se verra automatiquement attribuer le statut de Classe 2 pour la saison suivante. Exception pour les compétitions qui étaient en Classe 1 la saison précédente et qui auront reçu l'organisation des Championnats Nationaux pour la saison en cours.

Pour rappel, lors des compétitions de Classe 1, le poste matériel double est obligatoire et doit être équipé de boxes séparés et numérotés (**Article 5.1.028**).

COMPÉTITION DE CLASSE 2

Aucune compétition de Classe 2 ne pourra être organisée le même jour qu'une compétition de Classe 1 dans le même pays (pour l'Europe) ou dans la même région (pour les USA).

SÉRIES

Une autorisation écrite doit être demandée auprès de l'UCI pour l'organisation de "Séries" selon l'**Article 1.2.026** du Règlement UCI. De plus, les obligations suivantes s'appliquent :

- Les Séries doivent être organisées ou approuvées par leur Fédération Nationale ;
- Une "Série" Cyclo-cross ne pourra compter que huit manches au maximum ;
- Un maximum de 2 Séries par Fédération Nationale sera accepté.

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE CYCLO-CROSS UCI

Une procédure spécifique est établie par l'UCI. Par conséquent, en cas d'intérêt pour l'organisation d'une manche de Coupe du Monde Cyclo-cross UCI, veuillez demander l'information à l'adresse e-mail suivante : application@flandersclassics.be.

PRÉ-CALENDRIER 2027-2028

Le pré-calendrier 2027-2028 sera publié avant le 31 octobre 2026. Il inclura les dates, la liste des dates protégées * et possiblement les nations des manches de Coupe du Monde Cyclo-cross UCI, les dates obligatoires pour les Championnats Continentaux et les Championnats Nationaux.

Les dates de référence sont :

- Championnats Continentaux de Cyclo-cross 2027 : 06-07 novembre 2027
- Championnats Nationaux de Cyclo-cross 2028 : 08-09 janvier 2028 **
- Championnats du Monde Cyclo-cross UCI 2028 à Hoogerheide, Pays Bas : 28-30 janvier 2028
- Championnats du Monde Cyclo-cross Masters UCI 2027, lieu à confirmer en octobre 2026 : 04-05 décembre 2027

** Conformément à l'article 5.1.004, l'UCI établira une liste des manches protégées de la Coupe du Monde Cyclo-cross UCI. L'attribution du statut protégé à une compétition est basée sur l'évaluation de sa pertinence en termes de développement international de la discipline du Cyclo-cross. Pour toute compétition demandant son inscription au Calendrier International Cyclo-cross UCI pour le jour ou la veille d'une compétition bénéficiant du statut protégé, l'UCI peut rendre une décision de refus, conformément à l'article 1.2.012. al. 2 ii) et iii) du règlement de la Coupe du Monde Cyclo-cross UCI. 2 ii) et iii) du règlement UCI.*

*** L'UCI peut, à titre exceptionnel, accorder une dérogation à cette date obligatoire pour des raisons météorologiques.*

COÛTS POUR LE CYCLO-CROSS

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Les Obligations Financières 2027-2028 seront publiées avant le 31 octobre 2026 sur cette [page web](#).



SPÉCIFICITÉS DU BMX RACING

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL BMX RACING UCI

CALENDRIER

Selon l'**Article 6.1.100** :

Les épreuves internationales de BMX Racing sont inscrites au Calendrier International BMX Racing UCI conformément à la classification suivante :

- **Jeux Olympiques**
- **Championnats du Monde BMX Racing UCI**
Aucune autre compétition internationale ne peut être organisée aux mêmes dates que les Championnats du Monde BMX Racing UCI. Aucune compétition Hors Classe, de Classe 1, de Classe 2 ou un Championnat Continental ne peut être organisé le week-end précédant le début des Championnats du Monde BMX Racing UCI.
- **Coupe du Monde BMX Racing UCI**
Aucune autre compétition internationale ne peut être organisée aux mêmes dates qu'une manche de la Coupe du Monde BMX Racing UCI.
- **Championnats Continentaux**
Aucune autre compétition Hors Classe, de Classe 1, de Classe 2 ou un Championnat National ne peut être organisé sur le même continent et aux mêmes dates que les Championnats Continentaux.
Les Championnats Continentaux sont assujettis au Titre 10 du Règlement UCI, « Championnats Continentaux ». De plus, les Confédérations Continentales doivent fournir suffisamment tôt à chaque pays la procédure de candidature à l'organisation des Championnats Continentaux afin de leur permettre de soumettre leur candidature. La procédure doit être disponible, au moins, en anglais ou en français.
- **Compétition Hors Classe**
Aucune autre compétition de Classe 1, de Classe 2 ou un Championnat National ne peut être organisé sur le même continent et aux mêmes dates qu'une compétition Hors Classe.
Les épreuves inscrites pour la première fois au Calendrier International BMX Racing UCI (nouvel organisateur, nouveau site ou les deux) ne peuvent pas prétendre au statut Hors Classe.
La Confédération Continentale doit soumettre, ou bien approuver, toutes les épreuves Hors Classe amenées à avoir lieu sur le continent concerné.
Six épreuves Hors Classe au maximum peuvent avoir lieu chaque saison sur un même continent.
Afin d'obtenir le statut Hors Classe, l'épreuve doit avoir eu, lors de la saison précédant sa candidature, suffisamment de coureurs dans la catégorie Hommes Élite pour que des 1/2 finales, au moins, aient pu être organisées.
Afin de lever toute ambiguïté, les épreuves Hors Classe sont ouvertes aux licenciés de toutes nationalités.

- **Compétition de Classe 1**
Une Fédération Nationale peut demander à organiser autant de compétitions de Classe 1 qu'elle le souhaite.
- **Compétition de Classe 2**
Une Fédération Nationale peut demander à organiser autant de compétitions de Classe 2 qu'elle le souhaite.
- **Championnats Nationaux**
Les Championnats Nationaux doivent avoir lieu le premier week-end de juillet (article 1.2.029) ; aucune autre compétition ne peut être inscrite au Calendrier International BMX Racing UCI ce week-end-là ou en conflit avec des Championnats Nationaux enregistrés.

Si l'UCI accorde une dérogation à l'article 1.2.029 afin de permettre à une Fédération Nationale d'inscrire ses Championnats Nationaux en dehors des dates obligatoires en juillet, aucune autre compétition ne pourra être inscrite sur le même continent à cette date. De même, si une compétition est déjà inscrite au Calendrier International BMX Racing UCI à la date proposée par la Fédération Nationale pour ses Championnats Nationaux, cette date ne sera pas approuvée.

- **Jeux Régionaux (JR)**

L'UCI détient seule l'autorité d'inscrire, en dernier ressort, une épreuve au Calendrier International BMX Racing UCI et de résoudre tout différend à propos des dates et de la classification des épreuves inscrites à ce calendrier.

GUIDE TECHNIQUE

Un guide technique détaillé pour chaque compétition doit être présenté à l'UCI lors du processus d'enregistrement au calendrier, conformément à l'Article 1.2.009 du Règlement UCI. Veuillez prendre note qu'une compétition ne pourra être inscrite au Calendrier International BMX Racing UCI sans réception préalable de son guide technique et sera dès lors considérée comme incomplète.

Vous pouvez trouver ce guide sur ce [lien](#).

COMPÉTITIONS HORS CLASSE

Les demandes de compétitions Hors Classe doivent d'abord être soumises aux Confédérations Continentales pour approbation. Une fois les demandes approuvées, les Confédérations Continentales les transmettront à l'UCI. Avant d'accepter une demande de compétition Hors Classe au calendrier, l'UCI contrôlera que la compétition respecte les conditions du Règlement UCI.

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE BMX RACING UCI

Une procédure spécifique est établie par l'UCI. Par conséquent, en cas d'intérêt pour l'organisation d'une manche de Coupe du Monde BMX Racing UCI, veuillez demander les informations à l'adresse e-mail suivante : offroad@uci.ch

DATES : PRÉ-CALENDRIER ÉPREUVES MAJEURES BMX RACING

Vous trouverez le pré-calendrier des compétitions majeures BMX Racing en cliquant sur le [lien](#).

Le pré-calendrier des compétitions majeures BMX Racing doit être respecté afin d'éviter tout conflit de dates selon l'**Article 6.1.100** du Règlement UCI.

Bien que l'UCI s'efforce de respecter le pré-calendrier des compétitions majeures, les manches de la Coupe du Monde BMX Racing UCI peuvent occasionnellement occuper d'autres dates. Dans ce cas, l'UCI travaillera avec les autres organisateurs pour trouver des dates alternatives.

COÛTS POUR LE BMX RACING

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Toutes les compétitions inscrites au Calendrier International BMX Racing UCI doivent respecter les Obligations Financières UCI (notamment les frais de calendrier et les grilles de prix) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site Internet de l'UCI.

Veuillez trouver un [lien](#) vers les Obligations Financières BMX Racing indiquant les coûts relatifs aux taxes calendrier et aux grilles de prix.

SPÉCIFICITÉS DU BMX FREESTYLE



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL BMX FREESTYLE UCI

CALENDRIER

Comme indiqué à l'**Article 6bis.3.002** :

Le Calendrier International BMX Freestyle UCI comprendra les types de compétitions suivantes :

- **Championnats du Monde BMX Freestyle UCI**
Aucune autre compétition ne peut être inscrite au Calendrier International BMX Freestyle UCI aux mêmes dates que les Championnats du Monde BMX Freestyle UCI.
- **Coupe du Monde BMX Freestyle UCI**
Aucune autre compétition ne peut être inscrite au Calendrier International BMX Freestyle UCI aux mêmes dates qu'une manche de la Coupe du Monde BMX Freestyle UCI.
- **Championnats Continentaux**
Seuls les coureurs ayant la nationalité sportive d'un pays de la Confédération Continentale en question sont autorisés à participer à ces Championnats Continentaux. Aucune autre compétition Hors Classe, Classe 1, Classe 2 ou Championnat National du même continent ne peut être inscrit au Calendrier International BMX Freestyle UCI à la date des Championnats Continentaux pour ce continent.
- **Compétition Hors Classe**
Aucune compétition de Classe 1, de Classe 2 ou un Championnat National ne peut être organisé à la même date qu'une compétition Hors Classe sur le même continent.

Les compétitions inscrites au Calendrier International BMX Freestyle UCI pour la première fois (nouvel organisateur, nouveau site, ou les deux) ne sont pas éligibles au statut Hors Classe.

Le statut Hors Classe ne peut être accordé qu'avec les conditions cumulatives suivantes :

- Un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI lors de la procédure d'inscription au calendrier. Un modèle de guide technique est fourni par l'UCI sur demande ;
- La compétition a été inscrite depuis au moins les trois dernières années au Calendrier International BMX Freestyle UCI ;
- Au moins 10 nations représentées lors de la dernière édition de l'évènement ;
- Une production TV de haut niveau en tenant compte de l'aspect sportif.

- **Compétition de Classe 1**
Les Fédérations Nationales peuvent demander l'enregistrement d'une ou plusieurs compétitions de Classe 1 au Calendrier International BMX Freestyle UCI au cours de chaque année civile.
- **Compétition de Classe 2**
Les Fédérations Nationales peuvent demander l'enregistrement d'une ou plusieurs compétitions de Classe 2 au Calendrier International BMX Freestyle UCI au cours de chaque année civile. La Classe 2 est ouverte à l'enregistrement de compétitions qui défèrent au Règlement UCI conformément à l'article 6bis.3.029.
- **Championnats Nationaux**
Chaque Fédération Nationale peut inscrire un seul Championnat National BMX Freestyle Park et/ou Flatland au Calendrier International BMX Freestyle UCI cours de chaque année civile.

Une compétition séparée doit être organisée pour les Championnats Nationaux et ne peut être incorporée dans une autre épreuve inscrite au Calendrier Internationale BMX Freestyle UCI.
- **Jeux Régionaux**

EN RÈGLE GÉNÉRALE

Le Calendrier International BMX Freestyle UCI comprend les types d'épreuves suivants :

- BMX Freestyle Park
- BMX Freestyle Flatland

Toutes les compétitions inscrites au Calendrier International BMX Freestyle UCI comprendront au moins les catégories UCI citées à l'Article 6bis.2.002. Ces épreuves inscrites au Calendrier International BMX Freestyle UCI respecteront le Règlement UCI pour les catégories UCI.

L'UCI est seule habilitée à décider de l'attribution d'une compétitions au Calendrier International BMX Freestyle UCI.

Le modèle de guide technique pour les compétitions internationales est disponible en cliquant sur ce [lien](#).

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE BMX FREESTYLE UCI

Une procédure spécifique est établie par l'UCI. Par conséquent, en cas d'intérêt pour l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde BMX Freestyle UCI, veuillez demander les informations à l'adresse suivante : offroad@uci.ch

DATES : PRÉ-CALENDRIER DES COMPÉTITIONS MAJEURES BMX FREESTYLE

Vous trouverez le pré-calendrier des compétitions majeures BMX Freestyle en cliquant sur le [lien](#).

Le pré-calendrier des compétitions majeures BMX Freestyle doit être respecté afin d'éviter tout conflit de dates selon l'**Article 6bis.3.002** du Règlement UCI.

Bien que l'UCI s'efforce de respecter le pré-calendrier des compétitions majeures, les manches de la Coupe du Monde BMX Freestyle UCI peuvent occasionnellement occuper d'autres dates. Dans ce cas, l'UCI travaillera avec les autres organisateurs pour trouver des dates alternatives.

COÛTS POUR LE BMX FREESTYLE

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Toutes les compétitions inscrites au Calendrier International BMX Freestyle UCI doivent respecter les Obligations Financières UCI (notamment les frais de calendrier et les grilles de prix) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site Internet de l'UCI.

Veillez trouver un [lien](#) vers les Obligations Financières BMX Freestyle indiquant les coûts relatifs aux taxes calendrier et aux grilles de prix.

SPÉCIFICITÉS DU TRIAL



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL TRIAL UCI

CALENDRIER

Selon l'**Article 7.1.003** :

Les compétitions internationales de Trial sont inscrites au Calendrier International Trial UCI selon la classification suivante :

- **Championnats du Monde Trial UCI**
Aucune autre épreuve de Trial (Coupe du Monde, Championnats Continentaux, Hors Classe, Classe 1, Jeux Mondiaux de la Jeunesse) ne peut être organisée le week-end précédent ou à la même date que les Championnats du Monde Trial UCI.
- **Coupe du Monde Trial UCI**
Aucune autre compétition de Trial (Championnats du Monde, Championnats Continentaux, Championnats Nationaux, Hors Classe, Classe 1, Jeux Mondiaux de la Jeunesse) ne peut être organisée aux mêmes dates qu'une manche de la Coupe du Monde Trial UCI.
- **Championnats Continentaux**
Aucune autre compétition de Trial (Championnats Nationaux, Hors Classe, Classe 1, Jeux Mondiaux de la Jeunesse) ne peut être organisée sur le même continent pendant les Championnats Continentaux.
- **Jeux Mondiaux de la Jeunesse Trial UCI**
Aucune autre compétition de Trial (Championnats du Monde, Coupe du Monde, Championnats Continentaux, Championnats nationaux) ne peut être organisée aux mêmes dates que les Jeux Mondiaux de la Jeunesse Trial UCI.
- **Championnats Nationaux**
Aucune autre compétition de Trial (Championnats du Monde, Coupe du Monde, Championnats Continentaux, Hors Classe, Classe 1, Jeux Mondiaux de la Jeunesse) ne peut être organisée aux mêmes dates que les Championnats Nationaux. En outre, les dates retenues pour les Championnats Nationaux sont obligatoires conformément à l'Article 1.2.029.
- **Compétition Hors Classe**
Aucune autre compétition de Trial (Championnats du Monde, Coupe du Monde, Championnats Continentaux, Hors Classe, Classe 1) ne peut être organisée aux mêmes dates qu'une compétition Hors Classe. En cas de conflit avec une autre compétition Hors Classe ou de Classe 1 à la même date, l'UCI peut accorder une dérogation, à sa seule discrétion, à condition que les épreuves en question n'aient pas lieu dans le même pays.
- **Compétition de Classe 1**
Aucune autre compétition de Trial (Championnats du Monde, Coupe du Monde, Championnats Continentaux, Hors Classe, Classe 1) ne peut être organisée aux mêmes dates qu'une compétition Hors Classe. En cas de conflit

avec une autre compétition Hors Classe ou de Classe 1 à la même date, l'UCI peut accorder une dérogation, à sa seule discrétion, à condition que les épreuves en question n'aient pas lieu dans le même pays.

GUIDE D'ORGANISATION

Afin d'aider à l'organisation d'une compétition enregistrée au Calendrier International Trial UCI, nous avons créé un guide qui couvre tous les aspects essentiels de design, organisation et promotion des compétitions.

Vous pouvez trouver ce guide sur ce [lien](#) (en anglais).

GUIDE TECHNIQUE

Un guide technique détaillé pour chaque compétition doit être présenté à l'UCI lors du processus d'enregistrement au calendrier, conformément à l'Article 1.2.009 du Règlement UCI. Veuillez prendre note qu'une compétition ne pourra être inscrite au Calendrier International Trial UCI sans réception préalable de son guide technique et sera dès lors considérée comme incomplète.

Vous pouvez trouver ce guide sur ce [lien](#) (en anglais).

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE TRIAL UCI ET JEUX MONDIAUX DE LA JEUNESSE TRIAL UCI

Les Fédérations Nationales et les organisateurs intéressés par l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde Trial UCI ou des Jeux Mondiaux de la Jeunesse Trial UCI peuvent télécharger les informations ci-dessous.

- Coupe du Monde Trial UCI : [informations pour les organisateurs](#)
- Jeux Mondiaux de la Jeunesse Trial UCI : [informations pour les organisateurs](#)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 24 juillet 2026.

DATES : PRÉ-CALENDRIER DES COMPÉTITIONS MAJEURES TRIAL

Vous trouverez le pré-calendrier des compétitions majeures Trial en cliquant sur le [lien](#).

Le pré-calendrier des compétitions majeures Trial doit être respecté afin d'éviter tout conflit de dates selon l'**Article 7.1.003** du Règlement UCI.

Bien que l'UCI s'efforce de respecter le pré-calendrier des compétitions majeures, les manches de la Coupe du Monde Trial UCI ainsi que les Jeux Mondiaux de la Jeunesse Trial UCI peuvent occasionnellement occuper d'autres dates. Dans ce cas, l'UCI travaillera avec les autres organisateurs pour trouver des dates alternatives.

COÛTS POUR LE TRIAL

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Toutes les compétitions inscrites au Calendrier International Trial UCI doivent respecter les Obligations Financières UCI (en particulier la taxe calendrier et les grilles de prix) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site internet de l'UCI.

Veillez trouver un [lien](#) vers les Obligations Financières Trial indiquant les coûts relatifs aux taxes calendrier et aux grilles de prix.

GUIDE D'ORGANISATION DES ÉPREUVES TRIAL UCI ET DE CONSTRUCTION DES SECTIONS

Dans le but d'aider les organisateurs de compétitions internationales, un guide détaillé a été rédigé pour fournir aux organisateurs des informations utiles sur les directives relatives à l'organisation de compétitions, la conception et la construction des sections. Télécharger en cliquant sur [ce lien](#).





SPÉCIFICITÉS DU
CYCLISME EN SALLE

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLISME EN SALLE UCI

COUPE DU MONDE CYCLISME ARTISTIQUE UCI

Les dates de la Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI sont protégées. Par conséquent, aucune épreuve de Classe A ou B, Nationale ou Continentale ne peut donc être organisée le même jour qu'une manche de la Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI.

En cas d'intérêt pour l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde de Cyclisme Artistique UCI, toutes informations complémentaires peuvent être demandées auprès de l'UCI : indoor@uci.ch

COUPE DU MONDE CYCLE-BALL UCI

En cas d'intérêt pour l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde Cycle-Ball UCI, nous vous prions d'envoyer votre demande à : indoor@uci.ch

Nous vous ferons parvenir ensuite les documents correspondants et la procédure à suivre.

Les dates de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI sont protégées. En conséquence, aucun événement de classe A ou B, national ou continental ne peut être organisé à la même date qu'une épreuve de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI.

Le calendrier provisoire de la Série, soumis à une procédure spécifique, sera communiqué ultérieurement.

A high-angle, motion-blurred photograph of two para-cyclists racing on a wooden track. The cyclists are wearing white and blue racing suits and helmets. The track has a light brown wooden surface with blue and white lane markings. The background is heavily blurred, suggesting high speed. A semi-transparent teal banner is overlaid on the right side of the image, containing the title text.

SPÉCIFICITÉS DU
PARA CYCLISME

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LE CALENDRIER INTERNATIONAL PARA CYCLISME UCI

Le para cyclisme se divise en deux disciplines distinctes : la route et la piste. Toutes les inscriptions au calendrier UCI s'effectuent via la plateforme Dataride V2.

CALENDRIER

Les compétitions internationales de para cyclisme sont inscrites au calendrier international selon la classification suivante :

- **Championnats du Monde Route Para Cyclisme UCI (CM)**
Aucune autre compétition de para cyclisme (CDM, CC, C1, C2, CN) ne peut être organisée le week-end précédant les Championnats du Monde Route Para Cyclisme UCI ou aux mêmes dates.
- **Championnats du Monde Piste Para Cyclisme UCI (CM)**
Aucune autre compétition de para cyclisme (CDM, CC, C1, C2, CN) ne peut être organisée le week-end précédant les Championnats du Monde Piste Para Cyclisme UCI ou aux mêmes dates.
- **Coupe du Monde Route Para Cyclisme UCI (CDM)**
Aucune autre compétition de para cyclisme (CM, CC, C1, C2, CN) ne peut être organisée aux mêmes dates que la Coupe du Monde Route Para Cyclisme UCI.
- **Championnats Continentaux (CC)**
Aucune autre compétition de para cyclisme (JR, C1, C2, CN) ne peut être organisée sur le même continent pendant les Championnats Continentaux
- **Jeux Régionaux (JR)**
Aucune autre compétition de para cyclisme (CC, C1, C2, CN) ne peut être organisée sur le même continent pendant les Jeux Régionaux.

Les Jeux Régionaux ont été introduits au Calendrier International de Para cyclisme UCI le 1er janvier 2026. Les points attribués sont identiques à ceux des Championnats Continentaux. Les années où les Championnats Continentaux et les Jeux Régionaux ont lieu, les points ne seront attribués que pour la compétition où les athlètes ont obtenu le plus de points, conformément à l'article 16.18.003 du Règlement UCI.

- **Compétition internationale (Classe 1)**
Compétition internationale organisée indépendamment de l'UCI. L'UCI désigne un Commissaire International pour les compétitions de Classe 1.

- **Compétition internationale (Classe 2)**
Compétition internationale organisée indépendamment de l'UCI. La Fédération Nationale désigne un Commissaire National pour les compétitions de Classe 2.
- **Championnats Nationaux (CN)**
Compétition nationale organisée par les Fédérations Nationales indépendamment de l'UCI. La Fédération Nationale désigne un Commissaire National pour les compétitions CN.

QUEL EST LE COÛT POUR LE PARA CYCLISME ?

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Vous trouverez un [hyperlink](#) vers les obligations financières du para cyclisme pour l'année prochaine, avec les montants relatifs aux droits de calendrier.

INSCRIPTION AU CALENDRIER PARA CYCLISME

DÉLAIS

Tous les formulaires doivent être soumis avant le **31 juillet 2026**.

Les formulaires non soumis dans les délais ou incomplets pourront ne pas être enregistrés.

Les compétitions de Classe 1 et Classe 2 peuvent être inscrites au Calendrier UCI après la date limite prescrite, à titre d'inscription tardive. Dans ce cas, un délai minimum de trois mois entre la date d'inscription et la date effective de la compétition est requis, conformément à l'article 16.24.001ter du Règlement UCI.

Important : Nous attirons votre attention sur le fait que si votre épreuve ne figure pas au Calendrier International UCI, les athlètes y participant ne se verront attribuer aucun point UCI.

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COUPE DU MONDE ROUTE PARA CYCLISME UCI 2026

En cas d'intérêt pour l'organisation d'une manche de Coupe Du Monde Route Para Cyclisme UCI, veuillez demander la procédure à l'adresse e-mail suivante : para@uci.ch.

Un guide de candidature contenant toutes les informations nécessaires pour soumettre un dossier d'organisation d'une manche de Coupe Du Monde Route Para Cyclisme UCI est disponible sur le site [internet de l'UCI](#).

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE UCI

Classe 1 – Championnats Continentaux

Si vous souhaitez obtenir une classification internationale avant une compétition de Classe 1 ou un Championnat Continental inscrit au Calendrier UCI, veuillez contacter para@uci.ch 12 mois à l'avance.

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Vous trouverez lien [hyperlink](#) vers les obligations financières du para cyclisme pour l'année prochaine, avec les montants relatifs aux frais de classification internationale.

A photograph of three cyclists riding on a paved road that curves through a lush, green mountain landscape. The cyclists are wearing white jerseys and helmets. The road is bordered by a metal guardrail on the left and a grassy embankment on the right. In the background, there are rolling hills and mountains under a clear blue sky. A semi-transparent grey box is overlaid on the upper right portion of the image, containing the title text.

SPÉCIFICITÉS DU CYCLISME POUR TOUS

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL CYCLISME POUR TOUS UCI

Le calendrier Cyclisme pour Tous comprend les compétitions Masters Route et Mountain Bike enregistrés par les Fédérations Nationales.

Les Championnats Nationaux ne sont pas enregistrés au calendrier international UCI.

SÉRIE MONDIALE GRAN FONDO UCI

Les compétitions de la Série Mondiale Gran Fondo UCI font l'objet d'une procédure d'inscription distincte. Par conséquent, en cas d'intérêt pour l'organisation d'une compétition de la Série Mondiale Gran Fondo UCI, veuillez-vous adresser à l'adresse électronique suivante: info@ucigranfondonworldseries.com.

COÛTS POUR LE CYCLISME POUR TOUS

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Veuillez trouver un [lien](#) vers les obligations financières Cyclisme pour Tous avec les montants des taxes calendriers.

SPÉCIFICITÉS DU GRAVEL



INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE CALENDRIER INTERNATIONAL GRAVEL UCI

Le Calendrier International Gravel UCI comprend les compétitions internationales enregistrées par les Fédérations Nationales :

- Championnats du Monde Gravel UCI (CM)
- Épreuves UCI Gravel Serie (UGS)
- Épreuves Cyclisme pour Tous Gravel (CPTG)

Les Championnats Continentaux et les Championnats Nationaux ne sont pas obligatoirement enregistrés dans ce calendrier pour le moment.

Les compétitions de la UCI Gravel Series font l'objet d'une procédure d'inscription séparée.

Toutes les autres demandes d'enregistrement des compétitions CPTG doivent être soumises **avant le 25 juillet 2026**.

COÛTS POUR LE GRAVEL

OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Veuillez trouver ici un [lien vers les obligations financières](#) Cyclisme pour Tous de l'année prochaine avec les montants des taxes calendriers.



CONTACTS UCI

Pour toute question veuillez utiliser
les adresses suivantes :

Route : road@uci.ch

Piste : track@uci.ch

Paracyclisme : para@uci.ch

Indoor : indoor@uci.ch

Mountain Bike, Cyclo-cross, Gravel, BMX Racing, BMX Freestyle & Trial : offroad@uci.ch

Cyclisme pour Tous: massevents@uci.ch